

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Vote du Budget primitif 2023 de
la ville

Séance ordinaire du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,
Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI,
M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPON,
M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 14 AVR. 2023

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH Procuration à M. GUIRAUDET
Mme HAGEGE-RADUTA Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN Procuration à M. M. ARNOULT
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme CHENET Procuration à Mme BONNET
M. BOUTRON Procuration à M. ESKENAZI

Publiée le : 14 AVR. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 14 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. ZUILI



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION N°13

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA VILLE

Vu les articles L1612-4, L2121-12, L2312-3, L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement Economique en date du 24 mars 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, 6 voix contre et une abstention,

DECIDE de voter le Budget primitif 2023 de la Ville par nature, au niveau du chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

CHAPITRES	MONTANTS (€)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 148 810,68 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	14 900 000,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	503 800,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 460 124,15 €
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 475 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 641 802,79 €
66 CHARGES FINANCIERES	680 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	42 950,00 €
Total Dépenses	38 862 487,62 €

B. RECETTES

CHAPITRES	MONTANTS (€)
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 473 040,76 €
013 ATTENUATION DES CHARGES	150 000,00 €
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	25 000,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	2 500 527,43 €
73 IMPOTS ET TAXES	1 285 810,00 €
731 FISCALITE LOCALE	20 671 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 917 877,43 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	514 802,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	323 430,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €
Total Recettes	30 862 487,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DÉPENSES

CHAPITRES	MONTANTS (€)
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	25 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 260 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 503 500,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 133 568,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	150 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 758 109,51 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	162 000,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200 000,00 €
RESTE A REALISER 2022	2 497 504,61 €
Total Dépenses	30 689 682,52 €

B. RECETTES

CHAPITRES	MONTANTS (€)
001 SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 277 487,70 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 460 124,15 €
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	750 000,00 €
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 475 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 260 000,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	790 000,00 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	5 200 000,00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 761 812,74 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200 000,00 €
RESTE A REALISER 2022	2 515 257,93 €
Total Recettes	30 689 682,52 €

PRÉCISE que le Budget primitif 2023 de la Ville s'équilibre, en investissement et en fonctionnement, comme suit :

BP 2023	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	30 689 682,52 €	30 862 487,62 €
Recettes	30 689 682,52 €	30 862 487,62 €

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yves ZUILI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency